

# COMPTE RENDU DU DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de Saône et Loire  
Commune de BEAUREPAIRE EN BRESSE – 71580  
Séance du 9 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze et le neuf septembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame CHEVALLIER Martine – Maire

## **L'ordre du jour était le suivant :**

### **Rénovation école et vestiaire stade**

#### **Carte communale**

#### **Affouage**

#### **Compte rendu soirée médiévale**

#### **Questions Diverses**

Madame le Maire présente le compte rendu de la précédente réunion du 20 Juin 2014

### **Stade :**

Les travaux débiteront courant 2015 et a été proposé au club lors d'une réunion la délocalisation du matériel dans un local de la municipalité.

La ligue accorde un délai supplémentaire pour l'achèvement des travaux.

La commission de sécurité du 5 septembre a accepté le dossier. L'emplacement de la place handicapée sera matérialisé uniquement par un panneau.

Le remboursement des factures de sable commandé par le club ses 2 dernières années est refusé. Il a été demandé au club lors de la réunion de faire part de tous besoins par courrier et le conseil décidera de la suite qui sera donnée.

Toute demande devra émaner de la présidence.

### **Ecole :**

De nouveaux dossiers de subventions DETR et enveloppe parlementaire sont instruits. Les banques sont contactées.

Durant les travaux, 2 classes seront délocalisées en salle des fêtes (avec avis de l'inspection de l'académie après visite) du 1 février au 31 octobre 2015.

La salle des fêtes, durant cette période sera fermée au public.

### **Carte Communale :**

Le commissaire enquêteur a rendu ses conclusions le 18 Juillet.

Une réunion a lieu avec la DDT le 10 septembre pour finaliser le dossier avant son envoi à la Préfecture.

Il sera souhaitable de faire un point après validation de la carte (dans 2 ou 3 ans) sur les terrains constructibles non vendus et envisager une étude et les sortir de la zone constructible pour ne pas pénaliser les propriétaires dont les terrains n'ont pu être insérés en zonage constructible.

### **Affouage :**

Demande à l'ONF la délivrance de la coupe 33 + éclaircie 24 + terrain boisé vers école pour l'année 2015 (le tout à confirmer par ONF) ;

L'inscription de la coupe d'affouage s'effectue en mairie jusqu'au 30 septembre 2014

ONF devrait se rendre devant le conseil municipal en octobre. La commission des bois et les personnes inscrites à la programmation des bois sont invitées.

Prend connaissance d'un courrier d'un riverain pour l'achat éventuel d'achat bois jouxtant la propriété. Le conseil donne un avis favorable avec obligation d'effectuer un bornage à la charge de l'acheteur. Tout autre frais sera à sa charge. ONF se rendra sur place.

### **Compte Rendu de la soirée médiévale :**

Tous les participants à la soirée médiévale sont remerciés

Le compte rendu financier est remis au conseil (bénéfice 1128.19 e malgré le nombre de repas en baisse)

Donne lecture du courrier de Mme JANELT Françoise ainsi que l'accord établi.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

Les contrats téléphoniques ont été renégociés avec Orange. La ligne bibliothèque est transférée à CCBR 71 qui a la compétence.

Prend connaissance du compte rendu d'activités de GRDF.

Est informé du dysfonctionnement du réseau de téléphonie mobile

Prend connaissance de divers comptes rendus (sivom, seillette, chasse, football, école.....)

Prend connaissance de l'agrément d'un garde particulier sur la commune. Avis défavorable du conseil

Décide de refuser un bail avec une seconde société de chasse

Une motion de soutien AMF est remis au conseil.

Le débroussaillage du terrain de la rue des pommiers est effectué

La DRI accepte une sortie du terrain derrière école en agglomération

Continuité du dossier « crèche » par les personnes initiatrices de l'éventuel projet

La signalétique des panneaux de sentiers de randonnées est terminée. D'autres structures seront installées au parcours sportif. Le dossier sera ainsi clos.

Madame le Maire fait part des arrivées sur le territoire

- Mrs BOSS (sous préfet) - POUCHERET (trésorier) – ROGER (Ct de gendarmerie)

La manifestation du 11 novembre aura lieu avec inauguration de l'arbre planté en 2013 avec une attention particulière de commémoration du début de la guerre 14.

Décide de ne plus faire le repas du 11 novembre et de consacrer le budget à l'avenir pour les vœux.

Concernant l'assainissement collectif dont le dossier est en cours, décide le paiement d'une part fixe en sus de la redevance obligatoire au M3 d'eau consommée. Ce procédé évitera discrimination envers les raccordés non collectifs.

Les élections sénatoriales auront lieu le 28 septembre au Parc des expositions de Mâcon. Ce vote de liste n'a qu'un tour.

Mme le Maire informe le conseil qu'elle a accepté la suppléance proposée par Mr Jean Patrick COURTOIS, sénateur-maire de Mâcon.

Décide d'organiser un rallye pédestre par les sentiers de randonnées.

La commission de voirie se réunira en octobre. Prend connaissance de différents points d'élagage

La commission d'informations s'est réunie pour la préparation du bulletin. Une seconde réunion est inscrite au calendrier.

Reconduit le contrat de Monsieur Anthony BARRAULT (contrat d'avenir)

Décide l'achat d'un tracteur tondeuse et autres matériels. Les devis seront étudiés.

Une réunion est prévue avec le CCAS

Il n'y aura pas d'éclairage spécifique du stade pour l'atterrissage d'hélicoptère. Les raisons évoquées par le centre de secours des pompiers sont intransigeantes.

Une subvention départementale « amende de police » est acceptée pour la pose d'un radar pédagogique

Prend connaissance de la démission de deux sapeurs-pompiers au sein du SIVU. Un ne se rendra plus qu'au centre de secours de Savigny.

La continuité du site communal est effectuée par Denis Couillerot. Toutes informations seront à lui transmettre. Une mise à jour s'effectuera 2 fois par mois. Le conseil accepte sa proposition à l'unanimité.

Visite de la commune par Mr Le Sous-Préfet le 30 septembre 2014

Délibération prise pour le remboursement de frais

Des inscriptions pour le marché de Noël nocturne du 13 décembre sont prises.

Décide de faire le point des illuminations.

La commission de fleurissement et de décoration devra se réunir.